

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 janvier 2019

n°8

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Mme PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGÉ

OBJET : Participation au concours CréaVienne 2019

Le concours Créavienne est un concours départemental à la création et à la reprise d'entreprises co-organisé par Le Centre d'Innovation des Entreprises (CEI) et le Regroupement des Acteurs pour le Développement Economique Châtellerauldais (RADEC), ainsi que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

L'objectif du concours est de susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et créateurs d'emplois pour les territoires de la Vienne. Pour l'édition 2018, 142 dossiers ont été déposés auprès des organisateurs, 17 projets ont été sélectionnés pour être audités par un jury d'experts et 9 lauréats ont été primés par le concours.

La 12^{ème} édition du concours aura lieu du 1er février 2019 au 31 mars 2019 pour les dépôts des dossiers. La remise des prix se déroulera le 13 juin 2019 sur Grand Châtellerault. Le concours primera 8 lauréats dans les catégories : Projet, Création, Reprise, Innovation, Innovation sociale et Coup de coeur de la Pépinière Monory et du CEI.

La dotation totale sera de 40 000 euros : en numéraire et en nature (coaching professionnel, e-marketing, impression de plaquettes, heures juridiques, formation comptable, adhésion aux associations d'entrepreneurs...).

Le budget prévisionnel est de 28 280 € TTC. Les quatre organisateurs (RADEC, CEI, Grand Châtellerault et Grand Poitiers) contribuent chacun à hauteur de 5 000 euros TTC.

BUDGET PREVISIONNEL CREAVIENNE 2019				
Dépenses	Montants		Recettes	Montants
Communication (création + supports)	3500		CEI	5000
Web et réseaux sociaux	2640		RADEC	5000
Stagiaire Ecole de commerce	10000		GRAND CHATELLERAULT	5000
Affranchissement / fournitures	1330		GRAND POITIERS	5000
Frais de réception	10810		PARTENAIRE S	7139
			Report CreaVienne 2018	1141
TOTAL	28280		TOTAL	28280

"Acquitté en PREFECTURE le:" 15/01/2019

* * * * *

VU l'article 3.I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault de participer à cette manifestation d'animation économique,

CONSIDERANT l'intérêt d'une démarche collective entre les pépinières d'entreprises de Grand Châtellerault et de Grand Poitiers,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation maximale de 5 000 euros TTC au CEI (Centre d'Entreprises et d'Innovation), au titre de sa participation à l'organisation du concours CréaVienne 2019 dans les modalités suivantes :
 - le versement immédiat de 80% de cette aide au profit du CEI,
 - le versement du reliquat de l'aide due ou le remboursement du trop perçu, au regard du montant définitif figurant au bilan financier, correspondant à 17,68% des frais prévisionnels d'organisation du concours plafonnés à 5 000€, pour un budget total estimé à 28 280€. Le bilan financier et les pièces justificatives de dépenses devront être communiquées par le CEI à l'issue de la manifestation, avant le 30 octobre 2019.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11/4300.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/01/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER